

MAROC

**ÉVOLUTIONS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION,
DE FORMATION ET D'EMPLOI 2021**

Le contenu du présent document relève de la seule responsabilité de la Fondation européenne pour la formation (ETF) et ne reflète pas nécessairement les points de vue des institutions de l'Union européenne.

© Fondation européenne pour la formation, 2021

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

PRINCIPALES EVOLUTIONS DES POLITIQUES EN MATIERE D'EDUCATION, DE FORMATION ET D'EMPLOI

Avant la crise de la COVID-19, le secteur des compétences et du travail bénéficiait d'un regain d'intérêt de la part des plus hautes sphères du gouvernement marocain, et les actions concrètes mises en œuvre ont eu un impact visible sur son développement. Ainsi, depuis près d'une décennie, le taux de décrochage scolaire est en forte baisse (en particulier au niveau primaire) et le taux d'alphabétisation est en hausse, le tout dans un contexte économique marqué par l'alternance de phases de stabilité et de croissance.

Parmi les principales évolutions survenues dans le cadre des orientations politiques centrales définies dans la feuille de route pour l'éducation, et à la suite de l'adoption de la loi-cadre sur l'éducation en 2019, figure une nouvelle loi-cadre sur l'enseignement et la formation professionnels (EFP) visant à consolider la coordination des différentes branches du système éducatif. La stratégie prévoit également la création de centres de formation multifonctionnels dans chaque province. La construction des premières Cités des Métiers et des Compétences a d'ores et déjà commencé, et le centre de Souss-Massa a ouvert ses portes en septembre.

À un niveau plus macroéconomique, un nouveau modèle de développement a été dévoilé en mai 2021, qui vise à consolider les progrès réalisés et à guider les travaux des ministères compétents pour les années à venir. La stratégie a pour objectif explicite d'améliorer l'éducation et l'emploi. Ainsi, par exemple, sa première priorité est d'instaurer les conditions nécessaires au développement d'une «économie diversifiée qui crée de la valeur et des emplois de qualité», et sa deuxième priorité de «renforcer le capital humain et de mieux préparer l'avenir». Des actions diverses sont prévues autour de ces deux axes, afin de répondre directement aux besoins identifiés et de réaffirmer une vision selon laquelle «le renforcement du capital humain est tout aussi impératif, au vu du rôle central de l'apprentissage et de la connaissance en tant que déterminants clés de la croissance économique, dans un contexte marqué par des changements technologiques de grande ampleur nécessitant l'acquisition de nouvelles compétences et qualifications».

Actuellement classé par la Banque mondiale parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, le Maroc a accompli des progrès indéniables au cours des 15 dernières années, au point de réduire l'écart de niveau de vie avec les pays du sud de l'Europe. L'amélioration de la gestion budgétaire et la diversification économique (grâce à des partenariats mondiaux plus stratégiques dans les secteurs des transports et des énergies renouvelables, par exemple) ont renforcé la résilience de l'économie marocaine. En conséquence, après des améliorations constantes, l'enseignement primaire est désormais universel (selon l'UNICEF, 99,1 % des enfants de 6 à 11 ans fréquentaient l'école primaire en 2016/2017 – UNICEF, 2019) et la pauvreté a considérablement diminué (17,1 % en 2019, selon le HCP).

Toutefois, depuis le début de l'année 2020, la crise de la COVID-19 et les nécessaires mesures d'atténuation dominant largement l'agenda politique et le dialogue autour du développement du capital humain. Le système éducatif tout entier a rapidement été déplacé en ligne afin d'assurer un apprentissage à distance pendant les périodes de confinement (y compris en 2021), et le fonctionnement des écoles a été fortement perturbé. Le Ministère de l'Éducation a mis en place une plateforme d'apprentissage en ligne pour garantir la continuité de l'enseignement et de l'apprentissage. La télévision et la radio publiques ont également diffusé des contenus pédagogiques. Néanmoins, les questions d'accès, d'inclusion et de qualité demeurent un sujet de préoccupation. Ainsi, en raison de l'augmentation soudaine du taux de transmission, aggravée par le retard de la campagne de vaccination des jeunes, la rentrée de septembre 2021 a été reportée d'un mois à tous les niveaux d'enseignement, et aucune solution d'apprentissage à distance n'a été mise en place.

La situation déjà fragile de l'emploi, en particulier chez les femmes et les jeunes, a également souffert. Un fonds spécial de près de 2,8 milliards d'EUR a ainsi été créé pour gérer les conséquences économiques de la pandémie. Pendant les confinements répétés de 2020, les salariés affiliés au régime de sécurité sociale ont reçu une allocation mensuelle d'environ 200 EUR et ont bénéficié d'une suspension temporaire des remboursements des échéances de prêts et de crédits à la consommation. Les citoyens travaillant dans l'économie informelle ont également reçu un soutien financier ponctuel en 2021, et les entreprises ont bénéficié d'une réduction d'impôt temporaire.

Conformément aux tendances observées au niveau international, l'économie marocaine a, elle aussi, ressenti les effets de la contraction économique mondiale. Ces évolutions sont intervenues alors que le Maroc était déjà confronté à un secteur agricole frappé de plein fouet par une sécheresse chronique (à l'exception de l'année 2021 qui a connu des récoltes particulièrement bonnes), de sorte que la situation actuelle de sous-emploi devrait perdurer. Les observateurs, parmi lesquels des institutions financières internationales, misent cependant sur un rebond de l'économie en 2022.

1. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES

▪ Évolutions politiques et situation sanitaire

Fort d'une situation géographique favorable et d'infrastructures relativement solides, le Maroc entend se positionner stratégiquement en tant que pont économique et financier entre l'Europe et l'Afrique. Dans ce but, le Maroc a lancé un partenariat stratégique Sud-Sud fondé sur le co-développement et sur une coopération plus étroite avec ses voisins du Sud et de la région, afin de tirer le meilleur profit de sa situation géographique et de ses relations historiques avec ses partenaires commerciaux européens et méditerranéens. Ce partenariat s'appuie notamment sur des échanges de pairs et de savoirs dans le domaine du développement des compétences et des actions en faveur du climat (Hekking, 2020). La géopolitique de la question du Sahara occidental a quelque peu ébranlé cette ambition pendant l'année 2021, avec la reprise des hostilités diplomatiques entre l'Algérie et le Maroc.

Le parti précédemment au pouvoir, le Parti pour la justice et le développement (PJD) (souvent comparé à une version régionale modérée des Frères musulmans), a perdu la plupart de ses sièges parlementaires lors des élections législatives de 2021. Le nouveau premier ministre, l'homme d'affaires milliardaire Aziz Akhannouch, a annoncé qu'il entendait rompre avec la politique du précédent gouvernement en mettant davantage l'accent sur la réduction de la pauvreté. L'Economist Intelligence Unit qualifie le Maroc de «démocratie hybride», et l'indice de démocratie du Royaume n'a cessé de croître ces 15 dernières années.

En octobre 2021, le Maroc avait entièrement vacciné plus de 60 % de sa population (OMS, 2021), ce qui à l'échelle régionale est une prouesse remarquable si l'on compare ce bilan avec celui de ses voisins méridionaux. Au moment de rédiger ces lignes, la campagne de vaccination marocaine s'était traduite par une baisse continue du nombre de cas, d'hospitalisations et de décès.

▪ Démographie

Si les taux de fertilité et de mortalité du Maroc continuent de diminuer, la population augmente progressivement, avec près d'un demi-million de personnes en plus chaque année. La population marocaine est ainsi passée d'un peu plus de 32 millions d'habitants en 2012 à 37 millions en 2021 (HCP, 2021b).

Cette tendance démographique à la hausse devrait se poursuivre, même si les projections laissent augurer un ralentissement de la croissance au cours des 30 prochaines années, suivi d'une stabilisation de la population autour de 2050 (CERED, 2017). La répartition par âge évolue elle aussi, les projections indiquant que les populations en âge préscolaire et scolaire devraient diminuer, tandis que la population active devrait croître jusqu'en 2050. Après l'explosion démographique des jeunes dans les années 2000, la tendance démographique du Maroc, comme de ses voisins régionaux, se caractérise donc par une population de plus en plus urbaine et vieillissante, ce qui à terme devrait engendrer un déplacement de la pression du système scolaire vers le marché du travail et les systèmes de sécurité sociale (Engelhardt-Wölfler et al., 2018). Ces derniers seront particulièrement touchés par l'augmentation de la cohorte des personnes âgées (60 ans et plus), qui devrait plus que doubler au cours des 30 prochaines années, pour atteindre 23,2 % de la population totale en 2050, contre seulement 9,4 % en 2014. La part actuelle des jeunes Marocains (15-24 ans) dans la population est de 25 %, ce qui correspond à la moyenne de la région SEMED (ETF, 2021a).

Le Maroc a une longue tradition d'émigration, 8,6 % de ses ressortissants vivant à l'étranger (ETF, 2021a). Si les migrants marocains possèdent historiquement des niveaux de compétences faibles à moyens, plus d'un tiers étaient titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur en 2019 (HCP, 2021b). En conséquence, le risque de fuite des cerveaux fait aujourd'hui l'objet d'une attention croissante dans les politiques de développement du capital humain. Les hommes à la recherche d'un

emploi à l'étranger forment le plus gros contingent des nombreux migrants quittant le pays. Les femmes ont plutôt tendance à quitter les campagnes pour s'installer dans des zones urbaines, généralement à la suite du départ de leur mari. Le nombre annuel de travailleurs migrants n'a cessé de croître, passant de 53 000 en 2000 à 98 600 en 2019 (UNDESA, 2019). Les travailleurs migrants se rendent pour la plupart dans l'UE (70,7 % en France et 24,4 % en Espagne), mais certains émigrent aux Émirats arabes unis (3 % – MTIP, 2017). La principale motivation des migrants est le travail, qui représentait 47,4 % des départs en 2019 (ETF, 2021a).

Parmi les pays en développement de la région, le Maroc est le deuxième destinataire des envois de fonds. Malgré la forte concentration d'expatriés marocains en Europe, les États-Unis arrivent en tête de la liste des pays à partir desquels les fonds sont envoyés (14 %), suivis de l'Arabie saoudite (12 %) et de la France (10 %) (KNOMAD, 2021).

▪ Évolutions économiques et économie informelle

Selon la Banque mondiale (2021), après une contraction de la croissance de 6,3 % en 2020 (les chiffres similaires enregistrés dans d'autres pays montrent toutefois que cette tendance est loin d'être exceptionnelle), l'économie marocaine a affiché au premier trimestre 2021 une croissance du PIB réel de 1 % en glissement annuel, grâce au rebond agricole qui a fait suite aux abondantes précipitations. Le secteur des services ne s'est pas encore entièrement redressé, la pandémie continuant de peser sur l'industrie du tourisme, qui représente une part relativement importante de l'économie marocaine.

L'évaluation récente des réformes recensées dans l'indice relatif à la politique concernant les PME (OCDE/UE/ETF, 2018) laisse penser que le modèle marocain pourrait inciter d'autres économies de la région à améliorer leurs politiques en faveur des PME. Ainsi, par exemple, le Maroc dispose depuis 2002 d'une loi spécifique sur les PME (la Charte de la petite et moyenne entreprise), qui définit les principes politiques les plus importants, notamment la création et les responsabilités d'une agence nationale pour les PME, la reconnaissance des associations d'aide aux PME à l'échelon local, régional et national, ou encore la mise en place de mécanismes de soutien. Toutefois, de nombreux défis subsistent, tels que le recours aux activités à faible valeur ajoutée, l'économie informelle, le sous-emploi et le chômage. Il est impératif d'intensifier les efforts de développement régional et de continuer à œuvrer à la création des conditions qui permettront aux entrepreneurs de prospérer.

Selon le rapport annuel 2021 de l'Observatoire Marocain de la TPME, les petites et moyennes entreprises représentent 99,7 % du tissu d'entreprises marocain, créent 37,8 % de la valeur ajoutée et concentrent 73,7 % de l'emploi déclaré (OMTPME, 2021).

Le Maroc jouit de l'un des climats d'investissement les plus stables et de l'une des économies les plus diversifiées de la région. En 2019, le secteur des services, qui constitue un pan majeur de l'économie, a produit 57 % de la valeur ajoutée. Le tourisme, qui représente 12 % du PIB et 12,9 % de l'emploi total, selon le Conseil mondial du voyage et du tourisme, est une des principales sources de croissance du pays. Toutefois, la COVID-19 a mis un coup d'arrêt au tourisme, et il est difficile de prédire comment le secteur évoluera après la pandémie (AfDB, 2021).

Le gouvernement a entamé le déploiement de la feuille de route économique, annoncée par le roi Mohammed VI en juillet 2020. Au moment de rédiger ces lignes, le gouvernement avait réformé les lois de février 2021, visant à renforcer la protection sociale et les programmes de santé publique pour l'ensemble de la population, et créé le Fonds Mohammed VI, qui soutient ces actions ainsi que les PME grâce à des partenariats public-privé (PPP).

Dans le rapport «Doing Business» 2020 de la Banque mondiale, le Maroc a progressé de sept places, se classant désormais en 53^e position. Parmi les domaines qui se sont améliorés, on citera le paiement des taxes et impôts (moins coûteux), l'obtention des permis de construire (procédures administratives simplifiées) ou le commerce transfrontalier (facilités d'importation/exportation, avec notamment la procédure de dédouanement dématérialisée).

Selon une récente publication de l'OIT (2018) – seule source de statistiques sur l'économie informelle au Maroc – reposant sur des données de 2017, près de 80 % des emplois sont créés dans l'économie informelle.

En mai 2021, le gouvernement marocain a annoncé un nouveau modèle de développement axé sur les priorités suivantes: (i) la mise en œuvre de réformes structurelles pour stimuler la compétitivité et le développement du secteur privé; (ii) l'amélioration de la qualité des services d'éducation et de santé pour renforcer le capital humain; (iii) l'accélération du processus de décentralisation; et (iv) la préservation des ressources naturelles. En particulier, l'une des principales priorités de ce modèle est la mise en place d'un système d'éducation et de formation centré sur l'apprenant et basé sur l'autonomisation et l'activation des parties prenantes, afin de former des citoyens qui soient des acteurs à part entière du changement économique et social.

2. ÉDUCATION ET FORMATION

D'importants efforts ont été consentis pour réformer le système d'éducation et de formation au Maroc, à commencer par la Vision 2030 pour l'éducation et la Stratégie Nationale de la Formation Professionnelle 2021 (adoptée en 2016). La Vision pour l'éducation met l'accent sur le rôle de l'éducation en tant que passerelle vers le développement social et personnel, grâce à l'équité, à l'égalité des chances et à une éducation de qualité pour tous. La stratégie de la formation professionnelle a pour principal objectif «le développement d'une formation professionnelle de qualité partout, pour tous et tout au long de la vie, au service du développement et de la valorisation du capital humain et pour une meilleure compétitivité de l'entreprise». En outre, la loi-cadre sur l'éducation a été adoptée en juillet 2019, et des mesures progressives concrètes continuent d'être mises en œuvre (par exemple, couverture médicale obligatoire pour tous les étudiants, transferts monétaires aux familles vulnérables, développement des établissements préscolaires et augmentation des inscriptions, Internet à haut débit pour les établissements de l'enseignement supérieur, etc.). Au niveau national, le Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique rend son avis sur les politiques publiques dans le domaine de l'éducation et évalue les politiques et programmes publics connexes. Ces politiques n'ont cependant pas fait l'objet d'une évaluation officielle de la part d'une entité externe.

En 2018, le roi Mohammed VI a appelé à des réformes et des actions dans le domaine de l'éducation et de la formation des jeunes, afin d'assurer leur intégration économique et sociale. Le premier ministre, conjointement avec des institutions publiques de premier plan [telles que le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, les Ministères du Travail, de la Jeunesse, de l'Agriculture et de la Culture, et le principal prestataire public d'EFP (l'Office de Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, OFPPT)], a présenté la nouvelle feuille de route en 2019. Parmi les nouvelles initiatives clés figure la création de plusieurs Cités des Métiers et des Compétences à la pointe de la technologie, couvrant toutes les régions et proposant une approche innovante du développement des compétences, aussi bien en termes d'identification des compétences que de méthodes pédagogiques. Les travaux de construction avaient déjà commencé au moment de rédiger ce document. La Cité de Souss-Massa est terminée et accueille aujourd'hui des étudiants.

La loi sur la formation professionnelle continue a été adoptée en 2019, après de nombreuses années de retard liées au mécontentement des employeurs concernant la gestion des fonds collectés via la taxe sur l'EFP. Cette loi régit le fonctionnement et l'organisation de la formation continue. Elle cible un plus grand nombre de bénéficiaires et couvre la quasi-totalité des acteurs, des salariés du secteur privé aux entreprises publiques. Tous les salariés ont désormais droit à une allocation de formation de trois jours ouvrables par an. La loi instaure également un système de reconnaissance des expériences professionnelles antérieures.

Dernier dispositif né de la stratégie nationale globale, le très ambitieux «Nouveau Modèle de Développement» vient compléter le précédent ensemble de stratégies et de politiques nationales. Il ambitionne de hisser le Maroc dans le premier tiers des différents classements internationaux d'ici à 2035, ce qui permettrait au pays de renforcer encore son ambition de devenir un modèle régional. Le nouveau modèle a notamment pour objectif de doubler le PIB par habitant d'ici à 2035, de faire en sorte que plus de 90 % des élèves maîtrisent les aptitudes et compétences élémentaires à la sortie du primaire, de ramener le taux d'emploi informel à 20 %, de faire passer le taux de participation des femmes de 22 %, en 2019, à 45 % en 2035, ou encore d'atteindre un taux de satisfaction des citoyens de plus de 80 % concernant l'administration et les services publics.

2.1 Tendances et défis

- **Dépenses d'éducation, accès, participation et décrochage scolaire**

En 2020, le temps moyen passé à l'école était de 14 ans, chiffre qui n'a cessé d'augmenter depuis 2000. Le nombre d'adolescents qui ne vont pas régulièrement à l'école a diminué de manière continue et s'élève aujourd'hui à 130 000, soit deux fois moins qu'en 2010 (HCP, 2020).

De plus, le taux d'alphabétisation de la population a considérablement augmenté au cours des deux dernières décennies, avec des différences importantes entre générations. Ainsi, par exemple, en 2018 (dernières données disponibles), 97,73 % des jeunes de 15 à 24 ans savaient lire et écrire, contre 19,02 % des femmes de 65 ans et plus (et 34,11 % des hommes de cette même tranche d'âge). C'est une amélioration remarquable si l'on tient compte du fait que le taux d'alphabétisation des jeunes avoisinait les 50 % en 2000 (UNESCO, 2021).

Malgré ces progrès non négligeables, des défis de taille subsistent et la question de l'alphabétisation fait l'objet d'une attention politique considérable.

Le financement de l'éducation relève essentiellement de la responsabilité de l'État, que ce soit en termes d'équipements, de formation, d'entretien ou de gestion. Les informations concernant la part des dépenses publiques affectées à l'éducation (en pourcentage du PIB) ne sont disponibles que pour l'année 2019, où cette part s'élevait à 6 %. Les dépenses d'EFPP représentaient 0,2 % du PIB en 2015 (CdC, 2017), mais aucune donnée n'est disponible pour les années suivantes. Le financement de l'EFPP provient de sources diverses, notamment la taxe sur l'EFPP (23 %), le budget de l'État (38 %), les ménages (23 %) et les entreprises (14 %).

Dans un récent rapport de 2019, le Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique a publié des chiffres en baisse, mais néanmoins alarmants, sur le taux de décrochage scolaire au Maroc. Ainsi, 431 876 élèves ont quitté l'école publique en 2018 sans avoir obtenu de diplôme. Le Maroc a réussi à ramener le taux de décrochage scolaire dans le primaire à 2,2 % dans les villes et à 4,8 % dans les zones urbaines. Mais le nombre de jeunes quittant le système éducatif «sans aucun diplôme» a augmenté dans le secondaire, atteignant jusqu'à 12,9 % dans les centres urbains et 16,8 % en zones rurales (Alaoui et al., 2021).

L'ancien Ministre de l'Éducation Saaid Amzazi a déclaré dans une interview (Kasraoui, 2021) que le décrochage scolaire dans les trois grandes étapes du système éducatif marocain concernait moins de 55 200 jeunes. Plus particulièrement, le pourcentage d'élèves ayant quitté l'école primaire a baissé de 2,7 % à 2,1 % entre 2018 et 2020. Au cours de la même période, le pourcentage d'élèves ayant quitté l'enseignement secondaire est passé de 12,1 % à 10,4 %, tandis que le pourcentage d'étudiants ayant abandonné leurs études est tombé de 8,8 % à 7,4 %.

Le taux net de scolarisation dans le secondaire ne cesse de croître depuis plus de dix ans. Alors qu'il était de 50 % en 2010, ce taux a atteint 68,5 % en 2020 et est légèrement plus élevé chez les filles, avec 69,3 % (UNESCO, 2021).

▪ Résultats PISA

Le dernier test PISA a été réalisé en 2018. En lecture, les jeunes de 15 ans au Maroc obtiennent 359 points, contre 487 points en moyenne dans les pays de l'OCDE. Les jeunes de 15 ans obtiennent en moyenne 368 points en mathématiques, contre 489 points dans les pays de l'OCDE. Les résultats moyens en sciences ont été de 377 points, contre une moyenne de 489 points dans les pays de l'OCDE. L'écart moyen entre les étudiants favorisés et les étudiants défavorisés en lecture est de 51 points, contre 89 points en moyenne dans les pays de l'OCDE. Cependant, 13 % des étudiants défavorisés sont résilients sur le plan scolaire, alors que la moyenne de l'OCDE est de 11 % (OCDE, 2018).

▪ Jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation (NEET)

La région MENA obtient historiquement des résultats inférieurs à ceux de nombreuses autres régions du monde, et le Maroc affiche des taux de NEET encore plus élevés que la plupart de ses voisins, dont les résultats ne sont pourtant pas particulièrement bons. En 2017, le Maroc a été le pays le moins

performant de la région MENA (à l'exception des pays en conflit), avec un taux de NEET estimé à plus de 30 % (Alfani et al., 2020).

L'Observatoire National du Développement Humain du Maroc (ONDH, 2021) a montré, sur la base de données de 2019, que 28,5 % des personnes âgées de 15 à 24 ans sont sans emploi et ne suivent ni études ni formation professionnelle. Parmi ces jeunes, 76,4 % sont des femmes, et 36,1 % de celles-ci viennent de milieux ruraux. De fait, 54,3 % des NEET au Maroc sont des femmes au foyer vivant dans des zones rurales et ayant une charge familiale.

▪ **L'éducation pendant la pandémie de COVID-19**

En réaction immédiate à la crise de la COVID-19 et au confinement qui s'est ensuivi, le Ministère de l'Éducation, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a mis en place une plateforme d'apprentissage en ligne pour assurer la continuité de l'enseignement et de l'apprentissage. Cette mesure, quoique louable, était limitée aux étudiants disposant de matériel informatique et d'un accès internet haut débit. C'est pour cette raison que la télévision et la radio publiques ont collaboré avec le ministère pour diffuser des contenus pédagogiques destinés aux étudiants (ETF, 2020). La plupart des enseignants ont également eu recours à WhatsApp, qui est pratique et permet d'atteindre un public plus large. Au moment de rédiger le présent rapport, les élèves étaient retournés physiquement à l'école pour l'année scolaire 2021-2022, malgré la mise en place de mesures préventives strictes pour limiter la propagation du virus.

Les femmes et les hommes marocains ont un accès inégal à l'éducation, et des inégalités existent également entre les villes et les campagnes. La COVID-19 a aggravé la situation en creusant les inégalités sociales entre riches et pauvres et en augmentant les niveaux de pauvreté et de chômage, limitant ainsi la capacité des familles à offrir une éducation à leurs enfants.

La loi-cadre sur l'éducation de 2019 dispose que l'éducation numérique et équitable doit être inscrite au cœur de la réforme du système éducatif. Ainsi, par exemple, à l'article 33, la loi fait explicitement référence au «renforcement des technologies de l'information et de la communication et de la qualité», ainsi qu'au «développement de l'enseignement à distance comme complément à l'apprentissage en présentiel». La pandémie a frappé le Maroc immédiatement après l'adoption de cette loi, et le décret n° 2.20.474 relatif à la consolidation des progrès en matière d'enseignement à distance a été approuvé par le gouvernement en juillet 2021. Ce décret prévoit un cadre juridique et définit l'enseignement à distance, les rôles et les responsabilités, ainsi qu'un calendrier concret pour le passage en ligne du contenu pédagogique.

2.2 Politique de l'EFPP et cadre institutionnel

▪ **Cadre stratégique et juridique de l'EFPP et de l'apprentissage des adultes**

La politique gouvernementale s'inscrit dans le contexte de la Vision stratégique de la réforme 2015-2030, qui s'articule autour de quatre grands objectifs: l'équité et l'égalité des chances, la qualité pour tous, la promotion de l'individu et de la société, ainsi qu'un leadership du changement efficient.

Les principaux axes de la Vision stratégique de la réforme 2015-2030 (à savoir l'intégration et la consolidation du réseau des centres d'EFPP) ont été traduits dans la loi-cadre sur l'éducation. Cette loi, qui garantit l'intégrité de la vision stratégique face aux risques politiques et institutionnels, constitue un pacte national contraignant pour l'ensemble des parties et fournit une base juridique pour la poursuite du développement et de la mise en œuvre. Elle a ensuite été complétée par la feuille de route dédiée à l'amélioration de l'EFPP, approuvée par le roi Mohammed VI en avril 2019.

Dernier dispositif né de la stratégie nationale globale, le très ambitieux «Nouveau Modèle de Développement» vient compléter le précédent ensemble de politiques et ambitionne de hisser le Maroc dans le premier tiers des différents classements internationaux d'ici à 2035, ce qui permettrait au pays de renforcer encore son ambition de devenir un modèle régional. Le nouveau modèle a notamment pour

objectif de doubler le PIB par habitant d'ici à 2035, de faire en sorte que plus de 90 % des élèves maîtrisent les aptitudes et compétences élémentaires à la sortie du primaire, de ramener le taux d'emploi informel à 20 %, de faire passer le taux de participation des femmes de 22 %, en 2019, à 45 % en 2035, ou encore d'atteindre un taux de satisfaction des citoyens de plus de 80 % concernant l'administration et les services publics.

En ce qui concerne l'examen des performances, la Vision stratégique de la réforme 2015-2030 a abouti à l'élaboration d'un cadre national d'évaluation qui sera régulièrement utilisé pour enregistrer les progrès réalisés par rapport aux objectifs de la réforme. Ce dispositif est aujourd'hui complété par des évaluations au niveau régional (CSEFRS, 2021a). Le conseil de l'éducation, qui est chargé du suivi de la réforme, a élaboré un «indice régional de développement de l'éducation» à cet effet. Cet indice composite regroupe 157 indicateurs divisés en trois grandes dimensions qui correspondent aux objectifs de la réforme, à savoir l'équité, la qualité et la promotion.

▪ **Gouvernance et modalités de financement de l'EFP**

En 2020, le Maroc comptait plus de 2 000 centres d'EFP, dont près d'un quart se trouvent à Casablanca et 72 % sont exploités par des acteurs du secteur privé (ce pourcentage est en hausse depuis plusieurs années). La part des étudiants de l'EFP dans l'enseignement secondaire n'a cessé d'augmenter ces dix dernières années. Pour l'année scolaire 2019-2020, ce sont près de 400 000 élèves qui ont suivi des cours d'EFP dans tout le pays (DFP, 2020). Ce chiffre représente 15 % des élèves de l'enseignement secondaire, ce qui reste relativement faible. En 2015, on dénombrait un peu plus de 300 000 étudiants d'EFT (DFP, 2015).

▪ **Qualité et assurance qualité**

Le Département de la Formation Professionnelle du ministère est seul chargé de l'assurance qualité du système de formation, depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre des mesures d'assurance qualité, en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes concernées. Parmi les mesures phares, on citera la réalisation d'études sectorielles ciblées permettant de recenser les besoins de main-d'œuvre de manière régulière et systématique (depuis 1987), l'élaboration de règles et de lignes directrices spécifiques en matière d'assurance qualité et leur adaptation aux différents types de prestataires d'EFP (publics, privés, etc.). La feuille de route pour l'éducation et la loi-cadre sur l'éducation prévoient la mise en place d'un système d'assurance qualité renforcé, avec des procédures qui seront définies dans la législation d'exécution en cours d'élaboration. Des programmes de formation sont également en cours de développement selon une approche fondée sur les compétences.

L'assurance qualité au niveau des établissements de formation professionnelle s'appuie sur toute une série de mécanismes:

- La certification ISO des processus de gestion de certains établissements relevant de l'OFPPPT.
- Un système d'autoévaluation mis en place par le Département de la Formation Professionnelle en 2019. Ce dispositif couvre divers domaines d'évaluation pour aider les décideurs au niveau des établissements scolaires à prendre des mesures correctrices fondées sur des bilans réguliers des performances. Le système est progressivement déployé à l'ensemble des centres d'EFP marocains.
- Depuis 2019, le Cadre National des Certifications permet de garantir la qualité des certifications par l'intermédiaire des organes de gouvernance et de mise en œuvre. Les certifications faisant partie du Cadre National des Certifications sont soumises à un processus d'assurance qualité prédéfini.

▪ **Modalités de formation par le travail**

L'adoption de lois et la mise en place de cadres administratifs appropriés permettent de créer les dispositifs de gouvernance nécessaires, aux niveaux national, régional et local, pour optimiser les expériences de formation par le travail et pérenniser leurs atouts. Ces cadres démontrent également le leadership du gouvernement et peuvent prévoir des mécanismes permettant de mobiliser partenaires

sociaux, employeurs, étudiants et parents d'élèves. Ils peuvent également être utilisés pour instaurer et développer des relations de travail permettant aux établissements d'EFPT d'engager un dialogue avec la communauté locale (par exemple via des comités consultatifs), mais aussi de proposer des dispositifs d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFPT) ciblés, notamment des mécanismes de formation par le travail à la fois accessibles et productifs (UNESCO, 2021).

Mais malgré ces efforts institutionnels indéniables, le nombre d'étudiants choisissant la voie de l'apprentissage demeure faible dans la pratique. Ainsi, par exemple, sur les 191 122 étudiants d'EFPT (établissements publics) ayant obtenu leur diplôme en 2019, seuls 22 072 avaient effectué un apprentissage. Le Maroc investit peu dans la formation par le travail comparé à la moyenne de l'OCDE. De plus, la formation par le travail au Maroc recouvre à la fois les formations en milieu professionnel et les formations en alternance, et chaque parcours est régi par une loi et un ensemble de règlements différents (loi 12.00 et loi 36.90, respectivement – GIZ, 2020). Ce paysage fragmenté constitue un obstacle à l'harmonisation et aux efforts de réforme à grande échelle. En outre, la formation par le travail est financée principalement par des fonds publics, tandis que les formations en alternance dépendent essentiellement des prélèvements fiscaux (1,6 % des salaires totaux). Dans les deux cas, l'OFPT gère les fonds et la mise en œuvre, ce qui soulève des questions en termes de transparence et de coordination. Enfin, la réglementation marocaine exonère trois secteurs d'activité (l'agriculture, l'artisanat et l'extraction minière) de la contribution au prélèvement fiscal. Ces secteurs, qui emploient une part non négligeable de la main-d'œuvre, produisent surtout des biens destinés à l'exportation. Parmi les autres facteurs contraignants, on citera une mobilisation insuffisante du secteur privé et une orientation professionnelle limitée.

▪ **Éducation et compétences numériques**

La région MENA manque de compétences numériques. McKinsey affirme dans son étude de 2017 *Future of Work* («L'avenir du travail») que seuls 1,7 % de la main-d'œuvre totale possèdent des compétences numériques pour l'employabilité.

Les stratégies globales «Maroc Numeric 2013» et «Maroc Digital 2020» ont pour objectif de renforcer l'économie numérique marocaine. Malgré les nombreuses initiatives (systématiquement présentées par Khalfi en 2021) visant à intégrer les compétences numériques dans les écoles, l'évaluation nationale des progrès réalisés par les étudiants en matière d'acquisition de compétences TIC demeure insuffisante (OIT, 2019), et le développement professionnel des enseignants ne s'est pas sensiblement amélioré (CSEFRS, 2014). Les obstacles structurels auxquels est confronté le système d'éducation et de formation ont été identifiés et examinés, de même que les politiques régissant ce domaine. La quasi-totalité des universités sont bien équipées, mais la barrière culturelle liée au rôle perçu des étudiants et des enseignants et la capacité à tirer pleinement parti des outils disponibles se sont révélées être un obstacle majeur.

Parmi les interventions notables figure celle de l'ANAPEC (l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences), qui a développé une stratégie numérique fondée sur les outils web, téléphoniques et numériques, afin d'améliorer la qualité des services et le nombre de jeunes utilisateurs. En outre, le réseau MARWAN (Réseau National d'Enseignement et de Recherche) cherche à interconnecter l'ensemble des universités et des établissements d'enseignement marocains. Ce projet est axé sur l'éducation, la formation et la recherche. La dernière version du réseau permet aux universités d'accéder à l'internet à haut débit (entre 2 et 100 Mbps) grâce à sa connexion au réseau «GEANT», réservé au trafic universitaire.

▪ **Soutien des donateurs à l'éducation et à l'EFPT pour les jeunes et les adultes**

En 2016, l'Union européenne a lancé son programme de soutien phare au secteur de l'EFPT, avec une aide d'un montant de 60 millions d'EUR divisée en trois volets: un programme d'appui budgétaire (52 millions d'EUR), un projet d'assistance technique (4 millions d'EUR) appelé «FORCAP» et destiné à consolider la gouvernance, à renforcer les capacités et à accroître l'inclusion au sein de la filière de l'EFPT, et enfin une subvention au British Council pour appuyer et piloter les modèles de gouvernance

de l'EFPP dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (2,5 millions d'EUR). Le projet Kafaat Liljamia soutient la réforme du secteur de l'EFPP ainsi que le développement socio-économique au niveau régional, conformément aux stratégies de développement régional. Ce projet, axé sur le développement local, contribue au renforcement des capacités de groupes de travail multipartites, qui collaborent avec des organismes institutionnels au niveau régional, en vue d'améliorer la qualité et la pertinence de l'offre de compétences. Le programme FORCAP, qui arrive aujourd'hui à son terme, a produit des résultats remarquables. De multiples interventions ont ciblé la capacité institutionnelle de la filière de l'EFPP en privilégiant une approche participative au détriment d'une hiérarchie verticale, en mettant en place des méthodes de travail collaboratives et en établissant des procédures et des formations dans des environnements de travail collaboratifs en ligne. Bien que la composante d'appui budgétaire n'ait pas encore fait l'objet d'une évaluation opérationnelle finale, la Cour des comptes européenne a d'ores et déjà suggéré un certain nombre d'améliorations (CCE, 2019) visant à atténuer les faiblesses identifiées dans le ciblage et la mise en œuvre du programme.

L'actuel programme, dénommé «PIAFE» (Programme intégré d'appui à la formation et à l'éducation), est divisé en deux volets: un programme d'appui budgétaire de 140 millions d'EUR et un programme d'assistance technique de 6 millions d'EUR. La mise en place de ces deux composantes a certes été retardée par la COVID-19, mais les programmes ont désormais commencé et ils contribueront à la mise en œuvre des dispositions de la loi-cadre sur l'éducation.

La **Société du Compte du Millénaire** (principalement financée par USAID) dispose d'un programme de soutien à l'EFPP de 80,42 millions d'USD, qui se concentre sur deux composantes: d'une part, la création du Fonds Charaka, qui a vocation à soutenir le financement de la création ou de l'agrandissement de centres d'EFPP gérés dans le cadre de partenariats public-privé (PPP), et, d'autre part, la reconversion des centres publics d'EFPP existants pour passer d'un modèle de gestion classique, dirigé par l'État, à un modèle tiré par la demande du secteur privé et géré par l'intermédiaire d'un PPP. D'une manière générale, cette organisation soutient également d'autres initiatives de moindre ampleur visant à réformer le secteur de l'EFPP.

La Banque mondiale fournit une aide financière à un certain nombre de filières de l'économie marocaine. Pour les besoins du présent rapport, les exemples suivants concernent les initiatives visant à renforcer le capital humain. Ces initiatives se concentrent généralement sur l'amélioration de l'accès aux services de développement de la petite enfance, ainsi que sur l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des systèmes éducatifs. À cet égard, on citera notamment les projets suivants: «Améliorer l'accès aux opportunités d'emploi à l'international pour la jeunesse marocaine», «Projet d'énergie solaire Noor», «Financer les start-ups innovantes», «Aide à l'inclusion économique des jeunes», «Programme de soutien à l'éducation» et «Programme marocain axé sur les résultats pour le soutien à la stratégie de génération verte». Pour canaliser son aide, la Banque mondiale privilégie un soutien budgétaire et des prêts de grande ampleur.

L'Agence Française de Développement intervient dans le cadre du programme ASTRE, qui a vocation à renforcer l'enseignement des langues étrangères dans le secondaire et de favoriser la mobilité entre l'EFPP et l'enseignement supérieur au sein du système de formation.

L'agence de coopération allemande *Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* propose de nombreuses aides visant à améliorer l'EFPP, et en particulier la dimension de la formation par le travail.

L'UNESCO intervient dans le domaine de l'employabilité des jeunes au niveau régional, grâce notamment à la mise en œuvre du projet financé par l'UE «Emploi des jeunes en Méditerranée». L'UNICEF met également en place toute une série de mesures d'intervention ayant pour objectif d'améliorer l'inclusion des minorités ethniques et des personnes handicapées et de favoriser la fréquentation préscolaire.

La Banque européenne d'investissement finance, quant à elle, la création de 150 nouvelles écoles de quartier.

3. MARCHE DU TRAVAIL ET EMPLOI

3.1. Tendances et défis

Bien que le revenu des salariés ait doublé entre 2000 et 2018 et que le taux de pauvreté ait été divisé par trois sur la même période, les créations d'emplois sont restées faibles et le taux d'inactivité continue de constituer un obstacle à la prospérité de la société marocaine. Le marché du travail marocain est confronté à trois défis majeurs: le manque d'inclusion (les femmes et les jeunes sont moins intégrés sur le marché du travail que les hommes adultes), la faible croissance de l'emploi et la prédominance des emplois de qualité médiocre/à faible qualification. Malgré la mise en œuvre de nombreuses politiques publiques en matière d'emploi, la croissance économique ne s'est pas traduite par la création d'emplois décents. Selon la Banque mondiale, seuls 129 000 emplois sont créés chaque année, alors que la population en âge de travailler augmente de 300 000 personnes par an (Díaz-Cassou et al., 2021).

En 2021, la situation sur le marché du travail a été exacerbée par deux défis supplémentaires de taille: la COVID-19 et la sécheresse. Le nombre d'emplois a baissé, le nombre d'heures travaillées a fortement chuté et le chômage et le sous-emploi ont augmenté. Si le Maroc a enregistré un nombre positif de nouveaux emplois ces dernières années, le chiffre de 2021 est le plus bas depuis plus de dix ans (145 000 emplois – HCP, 2021). Outre les pertes d'emplois, les données de 2020 montrent également que le nombre d'heures de travail hebdomadaire a diminué de 20 % cette année-là, ce qui correspond à plus de 2 millions d'emplois à temps plein (HCP, 2020).

Avec un chômage endémique et 300 000 nouveaux diplômés cherchant à entrer sur le marché du travail chaque année, la création d'emplois reste donc très insuffisante (Díaz-Cassou et al., 2021). L'emploi formel se concentre au niveau des entreprises plus anciennes et plus grandes, tandis que les PME se heurtent à de nombreuses contraintes d'exploitation et d'expansion. Le secteur agricole absorbe une proportion importante des travailleurs (environ 38 %). La croissance de l'emploi non agricole progresse lentement, et l'emploi dans le secteur des services concerne essentiellement des domaines à faible qualification, d'où une productivité faible.

▪ Les défis liés au marché du travail et à l'emploi

Le marché du travail marocain est confronté à trois grands défis:

Le retard pris sur le plan de l'inclusion: les jeunes – et en particulier les jeunes femmes – sont beaucoup moins insérés sur le marché du travail que le reste de la population. Le taux d'activité des jeunes femmes est particulièrement faible, même si on le compare aux autres pays de la région SEMED. En 2020, le Maroc comptait 2 117 469 jeunes femmes inactives (25-34 ans) contre 252 063 jeunes hommes inactifs de la même tranche d'âge, soit huit fois plus (HCP, 2020).

La faible croissance de l'emploi: le nombre d'emplois créés est nettement inférieur au nombre de jeunes diplômés arrivant chaque année sur le marché du travail. De plus, la plupart des emplois sont créés par de grandes entreprises, les PME ayant des difficultés à se développer et donc à générer des emplois.

Le manque d'emplois décents: le marché du travail est largement dominé par l'emploi informel. Les emplois non agricoles progressent à un rythme relativement lent et les emplois dans le secteur des services sont généralement peu qualifiés. En outre, bien que le Maroc compte parmi les pays les plus avancés de la région en termes de dialogue social et de coopération entre les entreprises et l'EFPP, des mesures visant à renforcer cette collaboration sont nécessaires.

Une analyse récente de Bank Al-Maghrib, la banque centrale du Maroc, met en évidence trois grandes étapes dans le développement de l'économie souterraine: (i) au cours de la première période (de 1988 à 1998), l'économie informelle a stagné autour de 40 % du PIB; (ii) au cours de la deuxième période (de 1999 à 2008), elle est passée à 32-34 % du PIB; (iii) au cours de la dernière période (de 2009 à 2018), la tendance à la baisse s'est poursuivie, quoiqu'à un rythme plus modéré, passant sous la barre

des 30 % du PIB. Ces résultats laissent penser que les stratégies mises en œuvre par les autorités nationales, depuis le début des années 2000, pour améliorer l'environnement institutionnel, économique et financier, ont contribué à réduire la taille de l'économie souterraine (Lahlou et al., 2020).

Le marché du travail marocain se caractérise par un niveau élevé d'emploi informel. Selon des estimations récentes de l'OIT, l'emploi informel représentait, en 2018, 81 % de l'emploi total au Maroc (OIT, 2020b).

Selon la Banque mondiale, le niveau élevé de l'emploi informel non seulement nuit à la protection et aux revenus des travailleurs (les travailleurs formels gagnent trois fois plus que les travailleurs informels ayant le même niveau d'études), mais il renforce également le sentiment d'insatisfaction: 23 % des travailleurs ont ainsi exprimé le souhait de changer de travail pour trouver un emploi mieux rémunéré, améliorer leurs conditions de travail ou bénéficier d'une plus grande stabilité (Díaz-Cassou et al., 2021).

De plus, l'incidence de l'emploi vulnérable est élevée (48,1 % en 2016). D'après les résultats de plusieurs enquêtes (Kamal, 2016), les jeunes Marocains doivent faire face à un niveau important de précarité et de fragilité sur le marché du travail: 73,3 % des jeunes actifs (15-29 ans) travaillent sans contrat et ne sont affiliés à aucun système d'assurance maladie.

Une étude de l'Office National de Statistique (HCP, 2018) a permis de mesurer l'inadéquation entre le niveau d'instruction et le type d'emploi, avec des précisions pour chaque type de qualification. Dans l'ensemble, il apparaît que 46,7 % des actifs occupent un emploi supérieur à leur niveau de qualification. Ce pourcentage élevé dénote un important besoin de formation pour améliorer l'efficacité de la main-d'œuvre et permettre à celle-ci de contribuer à la compétitivité économique du pays.

▪ **Emploi**

En 2020, le marché du travail a été frappé de plein fouet par le double phénomène de la COVID-19 et de la sécheresse, qui a entraîné la disparition d'un très grand nombre d'emplois et une diminution du nombre d'heures travaillées. Cette situation s'est traduite par un recul de l'emploi et par une augmentation de l'inactivité. Ainsi, 322 000 nouveaux demandeurs d'emploi ont été enregistrés, portant le nombre total de chômeurs à 1 429 000, soit un taux de chômage de 11,9 % en 2020 (contre 9,2 % l'année précédente). Les secteurs qui ont créé le plus d'emplois sont les services et l'agriculture, suivis de la construction (HCP, 2020).

À la suite de la baisse du taux d'emploi causée par la COVID-19, la moyenne nationale du 3^e trimestre 2021 s'est élevée à 39,8 % (47,7 % en zones rurales, 35,6 % en zones urbaines, 63,1 % chez les hommes et 17,1 % chez les femmes). Bien que la tendance générale soit au retour aux niveaux d'avant la pandémie (40,7 % en 2019 – HCP, 2021), le taux d'activité exceptionnellement bas des femmes reste un sujet de préoccupation grave. Les femmes sont souvent confrontées à des obstacles dans leur insertion professionnelle et dans leur capacité à profiter des opportunités offertes par le marché du travail. La participation des femmes au marché du travail demeure l'une des plus faibles au monde et elle a même reculé par rapport à il y a 20 ans, et ce malgré un PIB par habitant plus élevé, un taux de fécondité plus bas et un meilleur accès à l'éducation.

Une étude publiée récemment par le Conseil de l'Éducation (CSEFRS, 2021b) a suivi les itinéraires de jeunes diplômés entre 2014 et 2018. Cette étude montre que la transition des jeunes de l'école vers le monde du travail prend en moyenne 10,8 mois, et que les diplômés de l'EFP représentent 83 % de l'ensemble des chômeurs suivis. Ce constat plaide en faveur d'une meilleure évaluation des performances du système.

▪ **Chômage**

Avant la crise de la COVID-19, le taux de chômage total restait plutôt stable (avec une très légère baisse, de 9,2 % en 2013 à 9,1 % en 2019). Mais depuis la COVID-19, le chômage n'a cessé d'augmenter, ce qui témoigne de l'impact économique considérable des confinements et de la contraction mondiale. Le dernier chiffre disponible pour le deuxième trimestre de 2021 (HCP, 2021) est

de 12,1 %. Cette augmentation concerne tous les segments de la population. Toutefois, il est à souligner que les femmes sont davantage exposées au risque de chômage (5,9 % contre 11 % pour les hommes). Le chômage est trois fois plus élevé en zones urbaines (15 %) qu'en zones rurales (5 %). Le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans est légèrement supérieur à 30 %. De plus, le taux de chômage augmente avec le niveau d'éducation. Ainsi, le chômage chez les jeunes diplômés touche surtout les diplômés de l'enseignement supérieur (26 % – HCP, 2020).

L'augmentation de l'inactivité et le chômage persistant laissent penser que de nombreux Marocains, démoralisés par la situation, ont abandonné la recherche d'emploi. Bien que le chômage soit relativement stable depuis 2009, l'inactivité a, elle, augmenté, avec pour conséquence un taux de chômage très élevé. Le taux d'inactivité au Maroc est ainsi passé de 47 %, en 2000, à 54 % en 2019; plus de la moitié de la population marocaine en âge de travailler est inactive et ne cherche pas d'emploi. Le taux de participation à la main d'œuvre est faible, même si on le compare aux autres pays de la région MENA, qui présente les taux de participation les plus faibles au monde.

Les travailleurs vulnérables, en particulier ceux qui travaillent dans l'économie informelle, sont touchés de manière disproportionnée, 66 % d'entre eux ayant perdu leurs revenus. L'aide d'État a permis de soutenir 20 % des familles confrontées à cette situation (OCDE, 2020).

▪ **Collecte de données statistiques et information sur le marché du travail**

L'ETF observe que beaucoup plus d'informations, notamment des statistiques de l'année précédente, ont été mises en ligne sur son site web récemment. De ce point de vue, on constate une amélioration importante.

Après un démarrage plutôt lent, l'Observatoire National du Marché du Travail est aujourd'hui pleinement opérationnel, avec une équipe pluridisciplinaire de 25 personnes, un budget dédié et des locaux en propre. La création de l'Observatoire participe de la construction progressive d'un système d'observation intégré pour le marché du travail, doté d'un réseau d'observatoires aux niveaux central, sectoriel et régional. L'Observatoire publie régulièrement des rapports sur le marché du travail, des lettres d'information thématiques mensuelles, des bulletins ainsi que des documents techniques.

Le programme d'aide PIAFE de l'UE comporte un volet d'assistance technique très important; l'une des activités menées actuellement dans le cadre de ce programme consiste à aider le Ministère de l'Éducation à renforcer sa capacité de gestion des données et à mettre en place un système de gestion de l'information, qui lui permet d'assurer un suivi des étudiants et des diplômés ainsi que de leur insertion sur le marché du travail.

▪ **Pauvreté**

Selon une étude de l'Observatoire National du Développement Humain (ONDH, 2021), la moitié des Marocains se considèrent comme «pauvres», si l'on s'en tient aux données collectées entre 2012 et 2019 (c'est-à-dire avant la COVID-19).

Les conséquences sociales et économiques de la COVID-19 sont énormes et frappent les populations vulnérables et pauvres le plus durement. L'Office National de Statistique estime ainsi que le pourcentage de citoyens vulnérables à la pauvreté au Maroc est passé de 17,1 %, en 2019, à 19,87 % en 2020 (soit 1 million de Marocains de plus en situation de pauvreté cette année-là).

3.2. Politique de l'emploi et cadre institutionnel

▪ **Stratégie et cadre juridique dans le domaine de la politique de l'emploi**

La Stratégie Nationale pour l'Emploi, qui accorde la priorité aux jeunes et aux femmes, a été élaborée par le Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle et adoptée par le gouvernement marocain. Elle vise à créer chaque année au moins 200 000 emplois entre 2015 et 2025.

Le programme de la Stratégie avait atteint 55 % de ses objectifs en 2020 (avec plus de 200 000 emplois créés), avant que la pandémie de COVID-19 ne vienne bouleverser toutes les actions prévues. Toutefois, l'absence d'un système d'évaluation fondé sur les performances rend difficile l'évaluation de l'efficacité dans la durée (ONMT, 2020).

La Stratégie Nationale pour l'Emploi a été revue en 2021 et comprend désormais un programme gouvernemental ainsi qu'un plan d'action national, qui s'étendront jusqu'en 2026 et seront réexaminés en 2025. La version actuelle propose de réaliser des progrès dans les domaines du développement du capital humain (en renforçant notamment la formation par le travail et les compétences linguistiques), de la gouvernance du marché du travail, de la création d'emplois et de l'amélioration des programmes d'activation.

▪ Initiatives pour stimuler l'emploi

Au cours des trente dernières années, un nombre considérable d'initiatives ont été lancées pour stimuler l'emploi au Maroc et mettre fin à l'incapacité du pays à déployer sa main-d'œuvre dans une économie en pleine croissance. Cependant, le nombre d'évaluations de ces politiques et mesures demeure très limité. Le Maroc a certes consacré les principes d'évaluation des politiques publiques dans sa Constitution en 2011, mais ces progrès institutionnels ne se sont pas concrétisés par la mise en place d'un écosystème d'évaluation systématique (Chatri et Ragbi, 2021).

L'actuel paysage politique dans ce secteur (MTIP, 2015) s'articule autour des stratégies suivantes:

- La Stratégie Nationale pour l'Emploi, qui s'est fixé comme objectif central de promouvoir l'emploi décent grâce à la croissance, avec une proportion importante d'emplois productifs et de qualité, d'accroître la participation des jeunes et des femmes au marché du travail, et de renforcer l'égalité à l'embauche, l'accès à l'emploi ainsi que la réduction des disparités territoriales.
- Le plan d'action correspondant pour 2021, dénommé «Mumkin», qui soutient la création d'emplois au travers de diverses actions concrètes. Ainsi, par exemple, les grands investisseurs bénéficient d'exonérations fiscales pour l'embauche de jeunes de la région, les investissements publics sont évalués au regard de leur incidence sur le marché du travail avant d'être approuvés, les mécanismes de prévision des compétences sont renforcés, et un soutien est offert aux travailleurs indépendants ainsi qu'aux organisations de la société civile (OSC) pour leur potentiel de création d'emplois. Ce plan d'action vise également à améliorer l'adéquation des compétences sur le marché du travail en déployant des modules spécifiques d'EFP sur l'emploi indépendant et la connaissance du marché du travail, en renforçant l'apprentissage des langues étrangères, en augmentant la formation par le travail et en formant au moins 50 000 nouveaux diplômés de l'EFP au cours de l'année scolaire 2021-2022. Le plan d'action prévoit également de renforcer les politiques actives du marché du travail (PAMT). À titre d'exemple, le Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle est en train de mettre en place un «passeport de compétences» pour aider les jeunes diplômés à acquérir les compétences dont ils ont besoin et ainsi accélérer leur transition vers le monde du travail. Il prévoit également la mise en place d'un certain nombre de dispositifs de formation par le travail, afin de garantir que tous les segments de la population peuvent avoir accès à ce type de formation, en particulier les NEET. Autant de dispositifs qui viennent s'ajouter aux investissements importants engagés dans le soutien aux compétences entrepreneuriales et dans l'aide aux start-ups. En ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité du marché du travail, les actions mises en œuvre en 2021 ont notamment visé à améliorer la législation relative au droit de grève, à la protection sociale des salariés et aux inspections du travail. Le ministère prend également des mesures pour simplifier la résiliation des contrats de travail et étudie les changements à apporter à la législation afin que le Maroc puisse tirer parti des nouvelles formes de travail (notamment le travail via une plateforme).

▪ Initiatives visant à accroître la capacité des services publics de l'emploi

En ce qui concerne la coopération internationale, la plupart des programmes de soutien sont conçus et mis en œuvre en partenariat avec l'OFPPT (prestataire public d'EFPP) et l'ANAPEC (médiation entre employeurs et demandeurs d'emploi – Deau, 2021).

L'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences est une entreprise de service public qui aide les demandeurs d'emploi à entrer sur le marché du travail. Elle joue un rôle d'intermédiaire actif sur le marché du travail et met actuellement en œuvre quatre PAMT: le programme Taehil, qui vise à accroître l'employabilité par la formation (238 600 bénéficiaires entre 2017 et 2019); le programme Idmaj, qui soutient la transition des jeunes de l'école vers l'emploi grâce à des stages en entreprise (900 000 bénéficiaires entre 2016 et 2019); le programme Moukawalati, qui accompagne l'emploi indépendant grâce à la création de micro-entreprises (2 066 entreprises et 3 656 emplois créés pour la seule année 2019); et le programme Tahfiz, qui vise à promouvoir l'emploi par des incitations aux entreprises et aux associations nouvellement créées (9 508 salariés et 3 290 entreprises ont bénéficié d'une aide en 2019 – OIT, 2021).

La création, en octobre 2017, de l'Observatoire des Branches Professionnelles, financé pour l'essentiel par la taxe sur l'EFPP, a permis de développer la collaboration avec le secteur privé. L'Observatoire fonctionne essentiellement comme un conseil sectoriel des compétences et, à ce titre, il peut contribuer à identifier les besoins en compétences dans les secteurs économiques prioritaires, avec un accent sur les besoins locaux. Depuis sa création, l'Observatoire a mis en œuvre des dizaines d'initiatives chaque année, afin de soutenir les secteurs des compétences à l'aide d'outils méthodologiques et d'une assistance technique permettant d'examiner l'évolution des besoins en compétences dans les différents secteurs.

Les mesures économiques prises par le gouvernement pour atténuer les effets de la pandémie sur le marché du travail peuvent être divisées en quatre grands groupes d'activités. Un comité de suivi économique a été mis en place et un fonds spécial COVID-19, doté d'un budget de 34 milliards de MAD, a été créé pour soutenir les grands employeurs. Des subventions d'un montant de près de 2 000 MAD par mois ont été distribuées aux salariés mis au chômage partiel en raison des confinements, et des exonérations de cotisations sociales leur ont également été accordées au cours de cette période. Différents prêts assortis de conditions avantageuses ont été proposés aux PME, et les remboursements de prêts antérieurs à la COVID-19 ont été suspendus. Les familles dans le besoin ont reçu jusqu'à 1 200 MAD pendant les périodes de confinement (OIT, 2021). Malgré ces efforts incontestables, l'économie ne s'est pas encore totalement redressée, comme indiqué plus haut.

▪ Soutien des donateurs dans le domaine de la politique de l'emploi

D'autres initiatives menées par des donateurs sont énumérées dans le tableau ci-dessous:

| Nom | Promoteur | Objet et bénéficiaire |
|--|------------------------|--|
| Aide à la formation professionnelle | AFD | Construction de centres de formation sectoriels ANAPEC, Ministère de l'Emploi |
| Promotion de l'emploi des jeunes en zones rurales | GIZ | Approche intégrée de la promotion de l'emploi dans les provinces rurales pilotes Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, ANAPEC, Ministère de l'Agriculture |
| Soutien à la réforme de l'éducation par le biais d'une approche fondée sur les compétences | Coopération canadienne | Améliorer l'accès à la formation grâce à une approche fondée sur les compétences OFPPPT, Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle* |
| Forsa | UNICEF | Programme multisectoriel pour la protection et la réinsertion des jeunes vulnérables |

| | | |
|--|--|---|
| | | Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Ministère de l'Éducation, Entraide nationale, Fondation Mohammed VI pour la Réinsertion des Détenus |
|--|--|---|

L'OIT a aidé le gouvernement marocain à définir la première stratégie nationale globale pour l'emploi pour la période 2015-2025, en mobilisant un large éventail d'acteurs, tant au niveau central que local, y compris les partenaires sociaux. La mise en œuvre de la stratégie a été soutenue par l'Agence espagnole pour la coopération au développement, l'Agence canadienne de développement international, l'Agence suédoise de coopération au développement international et le compte supplémentaire du budget ordinaire de l'OIT. La Banque africaine de développement soutient également cet effort au moyen principalement de lignes de crédit et d'investissements.

La Société du Compte du Millénaire soutient le secteur de l'emploi avec un budget de près de 27 millions d'USD, afin d'améliorer le suivi du marché du travail et de promouvoir l'emploi inclusif. Cette activité se décline en trois volets: (i) la promotion de l'emploi inclusif pour les jeunes en difficulté et les femmes sans emploi ou économiquement inactives, grâce à des financements basés sur les résultats des prestations et des programmes destinés à favoriser l'insertion professionnelle de ces populations; (ii) le soutien à l'analyse de l'impact des politiques de l'emploi et du marché du travail; et (iii) l'aide à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes sur le lieu de travail.

La Banque mondiale offre de nombreux prêts et subventions au Maroc. En ce qui concerne l'employabilité, elle favorise la création d'emplois dans le secteur privé en instaurant un environnement plus efficace pour les entreprises et pour la compétitivité, en augmentant les possibilités de croissance du secteur privé, en particulier pour les microentreprises, les PME et l'employabilité des jeunes, et enfin en améliorant l'accès aux financements.

L'emploi et la croissance durable et inclusive sont l'une des trois priorités du cadre de soutien actuel de l'UE en faveur du Maroc (après avoir expiré en 2018, ce cadre a été prolongé jusqu'en 2021). Le budget total indicatif s'élève à 1,6 milliard d'EUR. C'est actuellement l'une des interventions phares au Maroc.

Le tableau suivant donne un aperçu d'autres interventions ayant des objectifs similaires.

| Nom | Promoteur | Objet et bénéficiaire |
|---|-----------------------------|--|
| youth@work | OIT, Coopération canadienne | Renforcement des capacités de l'OFPPT et des ONG Ministère du Développement Social, OFPPT, ANAPEC |
| Promotion de l'emploi productif et décent pour les jeunes | OIT, Coopération espagnole | Assistance technique aux politiques régionales, Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle* |
| Programme visant à soutenir l'adéquation de la formation à l'emploi | BAD, Banque mondiale, AFD | Appui budgétaire et assistance technique visant à accroître l'employabilité des jeunes diplômés, Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle* |
| Accéder aux opportunités d'emploi à l'international | Banque mondiale | Promotion des carrières à l'international ANAPEC |
| Observatoire National de l'Emploi | UE et OIT | Création d'un observatoire national de la création d'emplois, Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle |
| E4E Initiative pour la jeunesse arabe | UE | Sensibilisation aux droits des travailleurs et amélioration de l'inclusion CGEM, ANPME, Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle |
| Programme de la Banque mondiale en matière | Banque mondiale | Amélioration des cours de formation des centres touristiques Ministère du Tourisme |

| | | |
|--|--------------------------------------|---|
| d'employabilité et de compétences | | |
| Soutenir la formation professionnelle | AFD | Soutenir la création d'un centre de formation des apprentis dans le secteur automobile OFPPT, Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle |
| EconoWin | GIZ | Accroître la participation des femmes au marché du travail grâce à la formation et à la sensibilisation Universités et ONG |
| FORSATY | USAID | Éducation, intégration professionnelle et renforcement des capacités des organisations de jeunes ONG locales, centres de formation professionnelle |
| Employabilité des diplômés | British Council | Améliorer l'employabilité des diplômés et leur compétitivité au niveau international Ministère Délégué de l'Enseignement Supérieur |
| Projet de connexion des salles de classe | British Council | Renforcement des compétences linguistiques et pédagogiques pour les professeurs d'anglais Ministère de l'Éducation |
| Augmentation des revenus des mères célibataires | Fondation Codespa | Formation de coiffure pour mères célibataires au sein de l'association 100% Mamans à Tanger |
| Intégration des personnes vulnérables | Fondation Codespa | Orienter les jeunes vers l'éducation non formelle et l'apprentissage Ministère de l'Éducation |
| Micro-entrepreneuriat pour les jeunes défavorisés dans le secteur informel | Banque mondiale | Sensibilisation et formation à l'entrepreneuriat pour les jeunes âgés de 15 à 30 ans Ministère de la Jeunesse et des Sports |
| Esprit d'entreprise pour les jeunes ruraux | Fondation Codespa | Soutien aux ONG pour la formation des jeunes ruraux à l'entrepreneuriat <i>Fondation OCP</i> |
| SEDPL2 | Banque mondiale | Garantir que la formation est adaptée à l'emploi, à l'esprit d'entreprise et à l'orientation Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Ministère de l'Éducation, Ministère Délégué de l'Enseignement Supérieur |
| Min Ajliki | Belgique | Développement de l'entrepreneuriat féminin au Maroc (sensibilisation menant à la création et au développement) ANAPEC, Ministère de l'Éducation, ONG, dont l'AFEM |
| Programme de financement de l'emploi fondé sur les résultats | Millennium Challenge Account - Maroc | Développement d'une approche fondée sur les performances pour soutenir l'intermédiation privée Entreprises et ONG |
| FORCAP | UE | Renforcer la formation professionnelle et l'inclusivité des populations vulnérables Département de la Formation Professionnelle |

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Romain Boitard, Fondation européenne pour la formation, à l'adresse suivante: Romain.Boitard@etf.europa.eu

ANNEXE STATISTIQUE, RÉFÉRENCES ET DÉFINITIONS – MAROC

La présente annexe présente les données annuelles de 2010, de 2015, de 2019 et de 2020 ou de la dernière année disponible.

| | Indicateur | 2010 | 2015 | 2019 | 2020 | |
|----|---|---------------------------------|--------------------------|-------------|-------------|------|
| 1 | Population totale (en milliers) ⁽¹⁾ | 32 343,4 | 34 663,6 | 36 471,8 | 36 910,6 | |
| 2 | Taille relative de la population jeune (groupe d'âge des 15-24 ans et dénominateur 15-64 ans, %) ^{(1) C} | 29,2 | 26,4 | 24,5 | 24,1 | |
| 3 | Taux de croissance du PIB (%) | 3,8 | 4,5 | 2,5 | -7,1 | |
| 4 | PIB par secteur (%) | Valeur ajoutée de l'agriculture | 12,9 | 12,6 | 12,2 | 12,2 |
| | | Valeur ajoutée de l'industrie | 25,7 | 26,1 | 25,3 | 25,3 |
| | | Valeur ajoutée des services | 51,0 | 49,7 | 50,9 | 51,2 |
| 5 | Dépenses publiques consacrées à l'éducation (en % du PIB) | D.M. | D.M. | D.M. | D.M. | |
| 6 | Dépenses publiques consacrées à l'éducation (en % des dépenses publiques totales) | D.M. | D.M. | D.M. | D.M. | |
| 7 | Alphabétisation des adultes (%) ⁽²⁾ | D.M. | D.M. | 73,8 (2018) | D.M. | |
| 8 | Niveau d'instruction de la population adulte (25-64 ans) (%) ^{(3) (4) (5)} | Faible | 82,5 | 81,7 | D.M. | D.M. |
| | | Moyen | 9,6 | 10,5 | D.M. | D.M. |
| | | Élevé | 7,5 | 7,9 | D.M. | D.M. |
| 9 | Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation (18-24 ans) (%) | Total | D.M. | D.M. | D.M. | D.M. |
| | | Hommes | D.M. | D.M. | D.M. | D.M. |
| | | Femmes | D.M. | D.M. | D.M. | D.M. |
| 10 | Taux bruts d'inscription dans l'enseignement secondaire supérieur (niveau 3 de la CITE) (%) | 48,0 | D.M. | 62,4 | D.M. | |
| 11 | Part des élèves de l'EFP dans l'enseignement secondaire supérieur (niveau 3 de la CITE) (%) | 12,2 | D.M. | 16,0 | D.M. | |
| 12 | Niveau d'études supérieur atteint (30-34 ans) (%) ⁽⁶⁾ | 9,7 | 10,0 ⁷ (2014) | D.M. | D.M. | |
| 13 | Participation à la formation/l'apprentissage tout au long de la vie (25-64 ans) (%) ⁽⁸⁾ | Total | D.M. | 1,0 | D.M. | D.M. |
| | | Hommes | D.M. | 1,0 | D.M. | D.M. |
| | | Femmes | D.M. | 0,9 | D.M. | D.M. |
| 14 | Mauvais résultats en lecture, mathématiques et sciences – PISA (%) | Lecture | s.o. | s.o. | 73,3 (2018) | s.o. |
| | | Mathématiques | s.o. | s.o. | 75,6 (2018) | s.o. |
| | | Sciences | s.o. | s.o. | 69,5 (2018) | s.o. |
| 15 | | Total | 49,6 | 47,4 | 45,8 | 44,8 |

| | | | | | | |
|----|---|-------------------|---------------------|------|------|------|
| | Taux d'activité (15 ans et plus) (%) | Hommes | 74,7 | 71,5 | 71,0 | 70,4 |
| | | Femmes | 25,9 | 24,8 | 21,5 | 19,9 |
| 16 | Taux d'inactivité (15 ans et plus) (%) ⁽⁷⁾ | Total | 50,4 | 52,6 | 54,2 | 55,2 |
| | | Hommes | 25,3 | 28,5 | 29,0 | 29,6 |
| | | Femmes | 74,1 | 75,2 | 78,5 | 80,1 |
| 17 | Taux d'emploi (15 ans et plus) (%) | Total | 45,1 | 42,8 | 41,6 | 39,4 |
| | | Hommes | 68,0 | 64,8 | 65,5 | 62,9 |
| | | Femmes | 23,4 | 22,2 | 18,6 | 16,7 |
| 18 | Taux d'emploi selon le niveau d'instruction (% des 15 ans et plus) ⁽⁷⁾ | Faible | 47,7 | D.M. | D.M. | D.M. |
| | | Moyen | 36,9 | D.M. | D.M. | D.M. |
| | | Élevé | 53,4 | D.M. | D.M. | D.M. |
| 19 | Emploi par secteur (%) | Agriculture | 40,3 | 39,0 | 32,5 | 31,3 |
| | | Industrie | 22,1 | 20,5 | 22,5 | 22,9 |
| | | Services | 37,5 | 40,3 | 44,9 | 45,9 |
| 20 | Incidence du travail indépendant (%) | | 53,8 | 51,0 | 47,3 | 46,6 |
| 21 | Incidence de l'emploi vulnérable (%) | | 51,0 | 48,8 | 44,9 | 44,6 |
| 22 | Taux de chômage (15 ans et plus) (%) | Total | 9,1 | 9,7 | 9,2 | 11,9 |
| | | Hommes | 8,9 | 9,4 | 7,8 | 10,7 |
| | | Femmes | 9,6 | 10,5 | 13,5 | 16,2 |
| 23 | Taux de chômage selon le niveau d'instruction (15 ans et plus) (%) | Faible (CITE 0-1) | 6,7 | 5,9 | 5,1 | 7,9 |
| | | Faible (CITE 2-1) | 16,4 | 15,4 | 12,1 | 15,9 |
| | | Moyen | 17,7 | 19,3 | 17,2 | 19,5 |
| | | Élevé | 17,4 | 21,1 | 20,9 | 23,4 |
| 24 | Taux de chômage de longue durée (15 ans et plus) (%) | | 5,7 | 6,3 | D.M. | D.M. |
| 25 | Taux de chômage des jeunes (15-24 ans) (%) | Total | 17,6 | 20,8 | 24,9 | 31,2 |
| | | Hommes | 18,1 | 20,6 | 22,0 | 28 |
| | | Femmes | 16,1 | 21,4 | 33,4 | 41,2 |
| 26 | Proportion de personnes âgées de 15 à 24 ans ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation (NEET) (%) | Total | 31,4 ⁽⁷⁾ | 27,9 | 26,5 | 26,6 |
| | | Hommes | D.M. | 11,4 | 11,6 | 13,9 |
| | | Femmes | D.M. | 45,1 | 41,7 | 39,7 |

Dernière mise à jour: Septembre 2021

Sources:

3, 4, 6, 7, 8 - Banque mondiale, base de données des indicateurs du développement mondial.

5 - Forum économique mondial.

1, 2, 11, 15, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 28, 31, 32, 34, 35 - Comité statistique national de la République d'Azerbaïdjan

16, 33 - Base de données statistique de l'OCDE

24, 27 - ILOSTAT

Légende:

s.o. = sans objet

D.M. = données manquantes

Note:

(1) Les valeurs se rapportent à la population active

(2) Faible = enseignement primaire, éducation élémentaire; moyen = enseignement secondaire, enseignement professionnel, enseignement secondaire spécialisé; élevé = enseignement supérieur

(3) Données préliminaires

(4) Les données se rapportent aux petites entreprises, c'est-à-dire les entreprises employant en moyenne jusqu'à 25 salariés et ayant un revenu annuel de 100 000 EUR

(5) Calcul de l'ETF

(6) Sur la base du nombre annuel moyen de salariés

ANNEXE: DEFINITIONS DES INDICATEURS

| | Description | Définition |
|---|---|---|
| 1 | Population totale (en milliers) | La population totale est le nombre de résidents habituels estimé dans un pays donné au 1er janvier d'une année donnée. Lorsqu'aucune information n'est disponible sur la population habituellement résidente, les pays peuvent déclarer les résidents légaux ou inscrits. |
| 2 | Taille relative de la population des jeunes (groupe d'âge des 15-24 ans) (%) | Il s'agit du ratio de la population jeune (âgée de 15 à 24 ans) par rapport à la population en âge de travailler (généralement âgée de 15 à 64 ou 74 ans, ou de 15 ans et plus). |
| 3 | Taux de croissance du PIB (%) | Taux de croissance annuel en pourcentage du PIB aux prix du marché en devise locale constante. Les agrégats sont basés sur des dollars US constants de 2010. Le PIB est la somme de la valeur brute ajoutée par tous les producteurs résidents de l'économie, plus les taxes sur les produits et moins les subventions non incluses dans la valeur des produits. Il est calculé sans effectuer de déductions pour la dépréciation de biens fabriqués, ni pour l'épuisement et la dégradation des ressources naturelles. |
| 4 | PIB par secteur (%) | Part de la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'industrie et des services. L'agriculture correspond aux divisions 1-5 de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et comprend l'exploitation forestière, la chasse et la pêche, ainsi que la culture et la production animale. La valeur ajoutée est la production nette d'un secteur après avoir additionné tous les extrants et soustrait les intrants intermédiaires. Elle est calculée sans effectuer de déductions pour la dépréciation de biens fabriqués, ni pour l'épuisement et la dégradation des ressources naturelles. L'origine de la valeur ajoutée est déterminée par la CITI, révision 3 ou 4. |
| 5 | Dépenses publiques consacrées à l'éducation (en % du PIB) | Dépenses publiques consacrées à l'éducation exprimées en pourcentage du PIB. En général, le secteur public finance l'éducation soit en soutenant directement les dépenses courantes ou en capital des établissements d'enseignement, soit en soutenant les élèves et leurs familles avec des bourses ou des prêts publics, ainsi qu'en attribuant des subventions à des entreprises privées ou des organisations à but non lucratif pour des activités éducatives (transfert aux ménages privés et aux entreprises). Les deux types de transactions sont compris dans les dépenses publiques totales pour l'éducation. |
| 6 | Dépenses publiques consacrées à l'éducation (en % des dépenses publiques totales) | Dépenses publiques consacrées à l'éducation exprimées en pourcentage des dépenses publiques totales. En général, le secteur public finance l'éducation soit en soutenant directement les dépenses courantes ou en capital des établissements d'enseignement, soit en soutenant les élèves et leurs familles avec des bourses ou des prêts publics, ainsi qu'en attribuant des subventions à des entreprises privées ou des organisations à but non lucratif pour des activités éducatives (transfert aux ménages privés et aux entreprises). Les deux types de transactions sont compris dans les dépenses publiques totales pour l'éducation. |

| | Description | Définition |
|----|--|--|
| 7 | Alphabétisation des adultes (%) | L'alphabétisation des adultes est le pourcentage de la population âgée de 15 ans ou plus sachant lire, écrire et comprendre une phrase courte et simple sur sa vie quotidienne. En général, l'alphabétisation englobe également le «numérisme», c'est-à-dire la capacité à effectuer des calculs arithmétiques simples. |
| 8 | Niveau d'instruction de la population adulte (25-64 ans ou plus de 15 ans) (%) | Le niveau d'instruction se réfère au niveau d'études le plus élevé atteint par les individus, exprimé en pourcentage de toutes les personnes de ce groupe d'âge. Cet indicateur se mesure le plus souvent sur la base du programme éducatif le plus élevé achevé avec succès et généralement validé par une qualification reconnue. Les certifications intermédiaires reconnues sont classées à un niveau inférieur à celui du programme proprement dit. |
| 9 | Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation (groupe d'âge des 18-24 ans) (%) | Cet indicateur est défini comme le pourcentage de la population âgée de 18 à 24 ans ayant au maximum un niveau d'études secondaire inférieur et n'ayant suivi aucun enseignement ni aucune formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête. L'enseignement secondaire inférieur correspond aux niveaux 0-2 et 3C court de la CITE 1997 (c'est-à-dire les programmes d'une durée inférieure à deux ans) pour les données jusqu'en 2013 et aux niveaux 0-2 de la CITE 2011 pour les données à partir de 2014. |
| 10 | Taux bruts d'inscription dans l'enseignement secondaire supérieur (niveau 3 de la CITE) (%) | Nombre d'élèves scolarisés, à un niveau d'études donné, quel que soit leur âge, en pourcentage de la population d'âge scolaire officielle correspondant au même niveau d'études. |
| 11 | Part des élèves de l'EFP dans l'enseignement secondaire supérieur (niveau 3 de la CITE) (%) | Le nombre total d'étudiants inscrits dans des programmes de formation professionnelle à un niveau d'études donné (en l'occurrence, l'enseignement secondaire supérieur), exprimé en pourcentage du nombre total d'étudiants inscrits dans l'ensemble des programmes (professionnels et généraux) à ce niveau. |
| 12 | Diplômés de l'enseignement supérieur (30-34 ans) (%) | Le niveau d'études supérieur est défini comme le pourcentage de la population âgée de 30 à 34 ans ayant achevé avec succès des études supérieures (université, établissement d'enseignement technique supérieur, par exemple). Le niveau d'études se réfère aux niveaux 5-6 de la CITE 1997 pour les données jusqu'en 2013 et aux niveaux 5-8 de la CITE 2011 pour les données à partir de 2014. |
| 13 | Participation à la formation/l'apprentissage tout au long de la vie (groupe d'âge des 25-64 ans) (%) | Les participants à la formation tout au long de la vie désignent les personnes âgées de 25 à 64 ans qui ont répondu avoir suivi un enseignement ou une formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête (numérateur). Le dénominateur est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non-réponses à la question sur la participation à l'éducation et à la formation. Les informations collectées concernent toutes les formes d'enseignement ou de formation, qu'elles soient ou non pertinentes pour l'emploi actuel ou futur du répondant. Si une période de référence différente est utilisée, ceci doit être précisé. |
| 14 | Mauvais résultats en lecture, maths et sciences – PISA (%) | Il s'agit de jeunes âgés de 15 ans dont les résultats sont inférieurs au niveau 2 sur l'échelle PISA de compétences en lecture, mathématiques et sciences. |
| 15 | Taux d'activité (15 ans et plus) (%) | Le taux d'activité d'un groupe d'âge donné est calculé en divisant la population active par la population de ce groupe d'âge. La population active (également appelée «main-d'œuvre») est définie comme la somme des personnes ayant un emploi et des chômeurs. La |

| | Description | Définition |
|----|--|--|
| | | population inactive comprend les personnes qui sont classées ni comme ayant un emploi ni comme chômeurs. |
| 16 | Taux d'inactivité (des 15 ans et plus) (%) | Le taux d'inactivité/de non-intégration à la population active d'un groupe d'âge donné est calculé en divisant la population inactive par la population de ce groupe d'âge. La population inactive comprend les personnes qui sont classées ni comme ayant un emploi ni comme chômeurs. |
| 17 | Taux d'emploi (15 ans et plus) (%) | Le taux d'emploi est calculé en divisant le nombre des personnes actives par la population totale du même groupe d'âge. Par personnes actives on entend toutes les personnes qui, durant la période de référence, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou en vue d'un bénéfice, ou qui étaient temporairement absentes de ce travail. Si un groupe d'âge différent est utilisé, ceci doit être précisé. |
| 18 | Taux d'emploi selon le niveau d'instruction (des 15 ans et plus) (%) | Le taux d'emploi est calculé en divisant le nombre des personnes actives par la population totale du même groupe d'âge. Par personnes actives, on entend toutes les personnes qui, durant la période de référence, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou en vue d'un bénéfice, ou qui étaient temporairement absentes de ce travail. Si un groupe d'âge différent est utilisé, ceci doit être précisé. Les niveaux d'études font référence au niveau d'instruction le plus élevé achevé avec fruit. Trois niveaux sont pris en considération: faible (niveaux 0-2 de la CITE), moyen (niveaux 3-4 de la CITE) et élevé (niveaux 5-6 de la CITE 1997 et niveaux 5-8 de la CITE 2011). |
| 19 | Emploi par secteur (%) | Cet indicateur fournit des informations sur l'importance relative des différentes activités économiques en matière d'emploi. Les données sont présentées par grandes branches d'activité économique (c'est-à-dire agriculture/industrie/services) sur la base de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les activités économiques (CITI). En Europe, la classification NACE est conforme à la CITI. |
| 20 | Incidence du travail indépendant (%) | L'incidence du travail indépendant est exprimée par les travailleurs indépendants (c'est-à-dire les employeurs + les travailleurs pour compte propre + les travailleurs familiaux cotisants) en proportion du total des travailleurs salariés. |
| 21 | Incidence de l'emploi vulnérable (%) | L'incidence de l'emploi vulnérable est exprimée par les travailleurs pour compte propre et les travailleurs familiaux cotisants en pourcentage du nombre total de personnes employées. |
| 22 | Taux de chômage (15 ans et plus) (%) | Le taux de chômage représente le nombre de chômeurs en pourcentage de la population active. La population active est le total des personnes ayant un emploi et des chômeurs. Les chômeurs sont les personnes âgées de 15 à 64 ans ou de plus de 15 ans qui étaient sans travail pendant la semaine de référence, qui sont actuellement disponibles pour travailler (c'est-à-dire pour commencer une activité en tant que salarié ou non salarié dans un délai de deux semaines suivant la semaine de référence), qui sont activement à la recherche d'un travail, c'est-à-dire qui avaient entrepris des démarches spécifiques en vue de trouver un emploi salarié ou non salarié pendant une période de quatre semaines se terminant à la fin de la semaine de référence, ou qui avaient trouvé un travail et l'entameront dans une période de trois mois au maximum. |

| | Description | Définition |
|----|---|---|
| 23 | Taux de chômage selon le niveau d'instruction (15 ans et plus) (%) | Le taux de chômage représente le nombre de chômeurs en pourcentage de la population active. La population active est le total des personnes ayant un emploi et des chômeurs. Les chômeurs sont les personnes âgées de 15 à 64 ans ou de plus de 15 ans qui étaient sans travail pendant la semaine de référence, qui sont actuellement disponibles pour travailler (c'est-à-dire pour commencer une activité en tant que salarié ou non salarié dans un délai de deux semaines suivant la semaine de référence), qui sont activement à la recherche d'un travail (c'est-à-dire qui avaient entrepris des démarches spécifiques en vue de trouver un emploi salarié ou non salarié pendant une période de quatre semaines se terminant à la fin de la semaine de référence), ou qui avaient trouvé un travail et l'entameront dans une période de trois mois au maximum. Les niveaux d'études font référence au niveau d'instruction le plus élevé achevé avec fruit. Trois niveaux sont pris en considération: faible (niveaux 0-2 de la CITE), moyen (niveaux 3-4 de la CITE) et élevé (niveaux 5-6 de la CITE 1997 et niveaux 5-8 de la CITE 2011). |
| 24 | Taux de chômage de longue durée (15 ans et plus) (%) | Le taux de chômage de longue durée correspond à la part des personnes dans la population active totale qui sont au chômage depuis 12 mois ou plus (exprimée en pourcentage). La durée du chômage est définie comme la durée de la recherche d'un emploi ou comme le temps écoulé depuis le dernier emploi occupé (si cette période est plus courte que la durée de la recherche d'un emploi). |
| 25 | Taux de chômage des jeunes (15-24 ans) (%) | Le ratio de chômage des jeunes est calculé en divisant le nombre des chômeurs âgés de 15 à 24 ans par la population totale du même groupe d'âge. |
| 26 | Proportion de personnes âgées de 15 à 24 ans ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation (NEET) (%) | L'indicateur fournit des informations sur les jeunes âgés de 15 à 24 ans qui remplissent les deux conditions suivantes: premièrement, ils ne sont pas employés (c'est-à-dire sans emploi ou inactifs selon la définition de l'OIT), et deuxièmement, ils n'ont pas reçu d'éducation ou de formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête. Les données sont exprimées en pourcentage de la population totale de la même tranche d'âge et du même sexe, de laquelle sont exclus les jeunes n'ayant pas répondu à la question sur leur participation à l'éducation et à la formation. |

RÉFÉRENCES

BAD – Banque africaine de développement (2021), *Private sector development in Morocco Joint report*, disponible en ligne à l'adresse suivante: <https://www.eib.org/attachments/country/private-sector-morocco-covid.pdf>.

Alfani, F., Clementi, F., Fabiani, M., Molini, V. et Valentini, E. (2020), *Once NEET, Always NEET? A Synthetic Panel Approach to Analyze the Moroccan Labor Market*. Rapport de recherche sur les politiques de la Banque Mondiale n° 9238, 11 mai 2020, disponible en ligne à l'adresse suivante: <https://ssrn.com/abstract=3599544>.

CdC – Cour des Comptes (2017) *Référé du Premier Président de la Cour des comptes sur les conditions de préparation et de gestion de la rentrée scolaire 2016-2017* – disponible en ligne à l'adresse suivante: <http://www.courdescomptes.ma/fr/Page-27/publications/refere/refere-du-premier-president-de-la-cour-des-comptes-sur-lesconditions-de-preparation-et-de-gestion-de-la-rentree-scolaire-2016-2017/5-190/>.

CERED – Centre d'Études et de Recherches Démographiques (2017), *Projection de la Population et des Ménages 2014-2050*, mai 2017.

Chatri, A. et Ragbi, A. (2021), *Évaluation d'Impact de la Politique Active du Marché du Travail au Maroc*.

CSEFRS – Système d'Éducation de Formation et de Recherche Scientifique (2014), *La Mise en Œuvre de la Charte Nationale d'Éducation et de Formation 2000-2013 : Acquis, déficits et défis*, disponible en ligne à l'adresse suivante: <https://www.csefrs.ma/publications/charte-nationale-deducation-et-de-formation/?lang=fr>.

CSEFRS – Système d'Éducation de Formation et de Recherche Scientifique (2021a), *Cadre de Performance Régional du Suivi de la Vision Stratégique 2015-2018*, disponible en ligne à l'adresse suivante: <https://www.csefrs.ma/publications/cadre-de-performance-regional-du-suivi-de-la-vision-strategique-2015-2018/?lang=fr>.

CSEFRS – Système d'Éducation de Formation et de Recherche Scientifique (2021b) *L'Enseignement Supérieur au Maroc : Efficacité et Efficience du Système Universitaire à accès régulé*, disponible en ligne à l'adresse suivante: <https://www.csefrs.ma/publications/lenseignement-superieur-au-maroc-efficacite-et-efficience-du-systeme-universitaire-a-acces-regule/?lang=fr>.

Deau, O. (2021), *L'insertion des jeunes marocains dans l'emploi : la coopération internationale dans les ambiguïtés des configurations néolibérales* dans Aït Mous, F. et Kadiri, Z. (Eds.) *Les jeunes du Maroc : comprendre les dynamiques pour un nouveau contrat social*, HEM Research Center, p.171-203, 2021, Economia Book.

DFP – Département de la Formation Professionnelle (2015), *La Formation Professionnelle en Chiffres – 2015-2016*, disponible en ligne à l'adresse suivante: <https://www.dfp.gov.ma/images/pdfdocs/Fp%20en%20chiffres%202015-2016.pdf>.

DFP – Département de la Formation Professionnelle (2020), *Principaux Indicateurs sur le Système de la Formation Professionnelle 2019-2020*, disponible en ligne à l'adresse suivante: <https://www.dfp.gov.ma/publications/431-principaux-indicateurs-de-la-formation-professionnelle-2019-2020.html>.

Díaz-Cassou, J., Iraqi, A., Deen, M. (2021), *Morocco Economic Monitor: From Relief to Recovery*, Groupe de la Banque mondiale, Washington, D.C.

El Alaoui, A., Naicker, S., Dogra, A. (2021), *Students' perceptions of early school leaving: A Moroccan case study*, Social Sciences & Humanities Open, volume 4, numéro 1, 2021.

Engelhardt-Wölfler, H., Schulz, F. et Büyükeçeci, Z. (2018), *Demographic and Human Development in the Middle East and North Africa*, University of Bamberg Press, Bamberg.

ETF (2020) *Mapping COVID-19*, disponible en ligne à l'adresse suivante: https://www.etf.europa.eu/sites/default/files/2020-07/etf_covid_mapping_v06_1.pdf.

ETF (2021a) - *Fiche pays migration et compétences Maroc – Septembre 2021*, disponible en ligne à l'adresse suivante: https://www.etf.europa.eu/sites/default/files/2021-11/etf_fiche_pays_migration_et_compences_maroc_2021_fr_0.pdf.

ETF (2021b) *Youth in transition in the southern and eastern Mediterranean – Identifying profiles and characteristics to tap into young people's potential*, disponible en ligne à l'adresse suivante: https://www.etf.europa.eu/sites/default/files/2021-03/youth_in_semed.pdf.

ECA – Cour des comptes européenne (2019) *Rapport spécial – Soutien de l'UE en faveur du Maroc : peu de résultats à ce jour*, disponible en ligne à l'adresse suivante: https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR19_09/SR_Morocco_FR.pdf.

GIZ (2020) *Étude sur les obstacles à l'expansion de la FMT au Maroc*, en attente de publication.

HCP – Haut Commissariat au Plan (2018), *L'adéquation entre la formation et l'emploi au Maroc*, disponible en ligne à l'adresse suivante: https://www.hcp.ma/L-adequation-entre-formation-et-emploi-au-Maroc-Rapport-complet_a2170.html.

HCP – Haut Commissariat au Plan (2020) *La situation du marché du travail en 2020*, disponible en ligne à l'adresse suivante: https://www.hcp.ma/La-situation-du-marche-du-travail-en-2020_a2650.html.

HCP – Haut Commissariat au Plan (2021a) *La situation du marché du travail au troisième trimestre de 2021*, disponible en ligne à l'adresse suivante: https://www.hcp.ma/La-situation-du-marche-du-travail-au-troisieme-trimestre-de-2021_a2772.html.

HCP – Haut Commissariat au Plan (2021b), *Note sur les résultats de l'enquête nationale sur la migration forcée de 2021*, disponible en ligne à l'adresse suivante: https://www.hcp.ma/Note-sur-les-resultats-de-l-enquete-nationale-sur-la-migration-forcee-de-2021_a2715.html.

Hekking, M. (2020) *Morocco Reaffirms Commitment to African Development, South-South Cooperation*, disponible en ligne à l'adresse suivante: <https://www.morocoworldnews.com/2020/02/294612/morocco-reaffirms-commitment-to-african-development-south-south-cooperation>.

OIT – Organisation internationale du travail (2018) - *Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Picture*, disponible en ligne à l'adresse suivante: https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_626831.pdf.

OIT – Organisation internationale du travail (2020a), *COVID-19 crisis and the informal economy Immediate responses and policy challenges*, disponible en ligne à l'adresse suivante: https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/briefingnote/wcms_743623.pdf.

OIT – Organisation internationale du travail (2020b) *Global Employment Trends for Youth 2020*, disponible en ligne à l'adresse suivante: https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_737648.pdf.

International Policy Centre for Inclusive Growth (2017), *Social protection after the Arab Spring*, Policy in Focus, Vol. 14/3.

OIT – Organisation internationale du travail (2021), *Impact de la crise COVID-19 sur l'emploi et les TPME au Maroc*, disponible en ligne à l'adresse suivante: https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_798699.pdf.

Kamal, A. (2017), *National Youth Policies – The Case of Morocco*, disponible en ligne à l'adresse suivante:
https://www.cidob.org/en/publications/publication_series/project_papers/sahwa_papers/policy_paper/sahwa_papers_national_youth_policies_the_case_of_morocco.

Kasraoui, S. (2021), *Morocco Records Significant Decline in School Dropouts in 2019-2020 Season*, disponible en ligne à l'adresse suivante:
<https://www.moroccoworldnews.com/2021/01/332578/morocco-records-significant-decline-in-school-dropouts-in-2019-2020-season>.

Khalfi, N. (2021), *Apprendre à enseigner à l'ère numérique : Perception de compétences et intégration pédagogique des TIC. ITM Web of Conferences* Vol. 39.

KNOMAD (2021) *Recovery – COVID-19 Crisis Through a Migration Lens*, disponible en ligne à l'adresse suivante: https://www.knomad.org/sites/default/files/2021-11/Migration_Brief%2035_1.pdf.

Lahlou, K., Doghmi, H. et Schneider, F. (2020) *The Size and Development of the Shadow Economy in Morocco*, Document de travail 2020-3, Bank Al-Maghrib, Département de la Recherche.

MTIP – Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle (2015), *Stratégie nationale pour l'emploi*, disponible en ligne à l'adresse suivante: <https://www.travail.gov.ma/mtip-espace-emploi/strategie-nationale-pour-lemploi/plan-national-de-promotion-de-lemploi/?lang=fr#1575283953374-6418ad6d-de4c>.

MTIP – Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle (2017), *Bilan Social 2016*, disponible en ligne à l'adresse suivante: <https://www.travail.gov.ma/wp-content/uploads/2021/02/Bilan-social-2016.pdf>.

OCDE 2020 - *OECD Policy Responses to Coronavirus (COVID-19) - The impact of COVID-19 on student equity and inclusion*, disponible en ligne à l'adresse suivante:
<https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/the-impact-of-covid-19-on-student-equity-and-inclusion-supporting-vulnerable-students-during-school-closures-and-school-re-openings-d593b5c8/>.

OCDE (2018) *Morocco - Student performance (PISA 2018)*, disponible en ligne à l'adresse suivante:
<https://gpseducation.oecd.org/CountryProfile?primaryCountry=MAR&treshold=5&topic=PI>.

OCDE/UE/ETF (2018), *The Mediterranean Middle East and North Africa 2018: Interim Assessment of Key SME Reforms*, indice relatif à la politique concernant les PME, Éditions OCDE, Paris.

ONDH – Observatoire National du Développement Humain (2021) *Dynamiques des niveaux de vie et de la pauvreté au Maroc*, disponible en ligne à l'adresse suivante:
<https://www.ondh.ma/fr/publications/dynamiques-des-niveaux-de-vie-et-de-la-pauvrete-au-maroc-une-analyse-longitudinale>.

ONMT – Observatoire National du Marché du Travail (2020), *Le marché du travail en 2019*, disponible en ligne à l'adresse suivante: <https://www.travail.gov.ma/wp-content/uploads/2021/03/Le-marche%CC%81-du-travail-en-2019.pdf>.

UNDESA (2019) *International Migration 2019*, disponible en ligne à l'adresse suivante:
https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/migrationreport/docs/InternationalMigration2019_Report.pdf.

UNESCO (2021) *Morocco – country profile 2021* – disponible en ligne à l'adresse suivante:
<https://en.unesco.org/countries/morocco>.

UNICEF (2019) *Situation des enfants au Maroc*, disponible en ligne à l'adresse suivante:
<https://www.unicef.org/morocco/media/2046/file/Situation%20des%20enfants%20au%20Maroc%202019.pdf>.

OMS (2021) *Morocco – COVID-19 statistics*, disponible en ligne à l'adresse suivante: <https://covid19.who.int/region/emro/country/ma>.

Banque mondiale (2020) *Doing Business 2020*, Washington DC, Banque mondiale, disponible en ligne à l'adresse suivante: <https://www.doingbusiness.org/en/reports/global-reports/doing-business-2020>.

Banque mondiale (2021) *Morocco – country overview*, disponible en ligne à l'adresse suivante: <https://www.worldbank.org/en/country/morocco/overview#1>.

LISTE DES ACRONYMES

| | |
|--------|---|
| PAMT | Politiques Actives du Marché du Travail |
| ANAPEC | Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi et des Compétences |
| OSC | Organisation de la société civile |
| UE | Union européenne |
| PIB | Produit intérieur brut |
| HCP | Haut-Commissariat au Plan |
| TIC | Technologies de l'information et de la communication |
| OIT | Organisation internationale du travail |
| MENA | Région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord |
| NEET | Jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économique |
| OFPPT | Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail |
| PIAFE | Programme Intégré d'Appui à la Formation et à l'Éducation |
| PISA | Programme international pour le suivi des acquis des élèves |
| PJD | Parti pour la Justice et le Développement |
| PPP | Partenariat Public-Privé |
| SEMED | Sud et Est de la Méditerranée |
| PME | Petites et moyennes entreprises |
| UNESCO | Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture |
| UNICEF | Fonds des Nations unies pour l'enfance |
| USD | Dollar des États-Unis |
| EFP | Enseignement et formation professionnels |
| WBL | Formation par le travail |
| OMS | Organisation mondiale de la santé |

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR
NOS ACTIVITÉS, VEUILLEZ CONTACTER:
DÉPARTEMENT «COMMUNICATION»
FONDATION EUROPÉENNE POUR LA FORMATION
VIALE SETTIMIO SEVERO 65
I - 10133 TURIN
Courriel: INFO@ETF.EUROPA.EU
Tél.: +39 011 6302222
Télécopie: +39 011 6302200
WWW.ETF.EUROPA.EU